Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 074-217402189-20221219-DE2022_109-AR

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2022
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 20
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Éric GAYDON - Dominique GIRAUD- Alexia LEROUYER- Pascal EYNARD-MACHET - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Françoise GROBEL - Robert BARATAY – Bernadette GROBEL - Gilles TOURNIER- - Nelly DUFFOUR - Philippe DECURNINGE - Julien-Marc MEYNET - Elisabeth GIGUELAY - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Claude SIGWALT - Noël DUVAND.

Absents Représentés : Christelle GAUDET par Sylviane DENIAU - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON- Marie-Claude GIRARDOZ par Françoise GROBEL - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Valérie MERLE-DARCOURT par Pascal EYNARD-MACHET -Valérie RAPHOZ Dominique GIRAUD- Claude ECHERNIER-MOTTET par James WALKER - Dominique COMANDONE par Jacques GRANDCHAMP - Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT

Absents :

Secrétaire de séance : Robert BARATAY

OBJET : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent -Budget annexe Port

DÉLIBÉRATION N° 2022.109

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L1612-1,
Vu l'instruction M14,
Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les premières dépenses pour la section d'investissement de l'exercice 2023 sur le budget annexe Port avant son vote, à hauteur du quart des crédits du budget précédent,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses pour la section d'investissement de l'exercice 2023 sur le budget Port avant son vote, à hauteur du quart des crédits du budget précédent, pour les montants suivants :

Quart des crédits par chapitre (niveau de vote)

Chapitre	Total Budget 2022 (hors RAR)	Limite des crédits avant vote BP 2023
21-Immobilisations corporelles	*15 000,00 €*	3 750,00 €
23-Immobilisations en cours	*10 682,08 €*	2 670,52 €
Totalisation	**25 682,08 €**	**6 420,52 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 074-217402189-20221219-DE2022_109-AR

Quart des crédits par articles (à titre indicatif)

Immobilisations corporelles

Chapitre	Article	BP 2022 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
21	2135 Installations générales, agencements	*15 000,00 €*		*15 000,00 €*	*3 750,00 €*
21	**Totalisation**	**15 000,00 €**	**- €**	**15 000,00 €**	**3 750,00 €**

Immobilisations en cours

Chapitre	Article	BP 2022 (hors RAR)	DM	Budget retenu	1/4 des crédits
23	2313 Constructions	*10 682,08 €*		*10 682,08 €*	*2 670,52 €*
	Totalisation	**10 682,08 €**	**- €**	**10 682,08 €**	**2 670,52 €**

Le secrétaire de séance,
Robert BARATAY

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État